MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 9 AOÛT 2021 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 2230, CHEMIN SAINT-MICHEL NORD.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE DEUX BÂTIMENTS SECONDAIRES DÉJÀ EXISTANTS. LE PREMIER BÂTIMENT EST SITUÉ À 0.82 MÈTRES DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN. LE SECOND BÂTIMENT EST SITUÉ A 0.55 MÈTRES DE LA LIGNE LATÉRALE DE TERRAIN. LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 337-2016 PRESCRIT À L'ARTICLE 7.1 UNE MARGE DE RECUL LATÉRALE MINIMALE DE 1.0 MÈTRES DONC DÉROGATOIRE DE 0.18 MÈTRE POUR LE PREMIER BÂTIMENT ET 0.45 MÈTRE POUR LE SECOND BÂTIMENT.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DEVRA FAIRE PARVENIR SES COMMENTAIRES PAR LA POSTE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0 OU PAR COURRIEL À L'ADRESSE STE-THECLE@REGIONMEKINAC.COM AU PLUS TARD LE LUNDI 9 AOÛT AVANT 16H.

LUNDI LE 9 AOÛT 2021
À 20:00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Donné à Sainte-Thècle, ce 19e jour du mois juillet 2021.

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière